



TOGO

CADRE JURIDIQUE & FISCAL DE L'INVESTISSEMENT — ÉDITION JUILLET 2026

Membre de l'**OHADA** et de l'**UEMOA**, le Togo s'affirme comme un hub régional ouest-africain. Le **Port autonome de Lomé** — l'un des principaux ports en eau profonde d'Afrique de l'Ouest, avec un transbordement représentant ~92 % du trafic — dessert l'arrière-pays sahélien enclavé (Niger, Mali, Burkina Faso). Lomé est aussi une **place financière régionale** : elle abrite les sièges de la **BOAD**, de la **BIDC/EBID**, d'**Ecobank (ETI)** et d'**Oragroup**. Le pays opère dans la zone monétaire **UEMOA** (BCEAO, franc CFA XOF — parité fixe EUR), applique le droit des affaires **OHADA** et le référentiel comptable **SYSCOHADA**. Cette fiche synthétise les données macroéconomiques, fiscales et juridiques utiles à une décision d'implantation.

POPULATION

~9,9 M

est. mi-2026 (Worldometer)

MONNAIE

FRANC CFA XOF

BCEAO/UEMOA — parité fixe 1 EUR = 655,957 XOF

CROISSANCE PIB

~5,9 %

2025e · ~5,0 % prév. 2026 (FMI WEO)

INFLATION

~0,4 %

2025e · ~2,8 % prév. 2026 (FMI WEO)

PIB / HABITANT

≈ 1 119 \$

2024 (Banque mondiale)

CHEF DE L'EXÉCUTIF

F. GNASSINGBÉ

Faure E. Gnassingbé — Président du Conseil depuis le 3 mai 2025

CAPITALE

LOMÉ

Hub portuaire & place financière régionale

CADRE DES AFFAIRES

OHADA / UEMOA

17 États OHADA · zone franc XOF (BCEAO)

PORT DE LOMÉ

~2 M EVP/AN

Port en eau profonde · transbordement ~92 %

LOMÉ : HUB PORTUAIRE & PLACE FINANCIÈRE RÉGIONALE

Le **Port autonome de Lomé** est l'un des principaux hubs de transbordement d'Afrique de l'Ouest (eau profonde, desservant l'arrière-pays sahélien via les corridors routiers/ferroviaires), avec ~2 millions d'EVP par an dont ~92 % en transbordement. Quatre institutions financières panafricaines ont leur siège à Lomé : la **BOAD** (Banque Ouest-Africaine de Développement), la **BIDC/EBID** (Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO), **Ecobank Transnational (ETI)** et **Oragroup**. Auxquelles s'ajoutent la **Zone Franche** (1989, refondue 2011) et la **Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA, 2021)** — un écosystème logistique industriel tourné vers l'export.

UN CADRE JURIDIQUE HARMONISÉ

- **OHADA** — le Togo applique les 9 Actes uniformes OHADA (sociétés, sûretés, recouvrement, procédures collectives, arbitrage, etc.). Les litiges peuvent être portés devant la **CCJA** (Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, siège à Abidjan), dont les sentences sont exécutoires dans les 17 États membres.
- **Zone monétaire UEMOA** — franc CFA **XOF**, parité fixe **1 EUR = 655,957 XOF**, géré par la **BCEAO**. Les transferts transfrontaliers sont soumis à la réglementation des changes UEMOA/BCEAO (intermédiaires agréés, obligations déclaratives).
- **Comptabilité SYSCOHADA** — référentiel comptable obligatoire, lisible dans les 17 États membres de l'OHADA.
- Membre également de la **CEDEAO**, de la **ZLECAf** et de l'**OAPI** (propriété intellectuelle).

FORMES SOCIALES OHADA COURANTES

FORME	CAPITAL MIN.
SA	10 000 000 FCFA (socle OHADA)
SAS	Librement fixé par les statuts
SARL	Librement fixé par les statuts
Succursale	Lié à la société étrangère (délai OHADA)

Immatriculation via le guichet unique : Centre de Formalités des Entreprises (CFE — cfetogo.tg), délivrant RCCM + NIF + n° CNSS. Promotion des investissements : API-ZF (apizf.org).

RÉGIME FISCAL — L'ESSENTIEL

IMPÔT	TAUX	NOTES
Impôt sur les sociétés (IS)	27 %	CGI Togo art. 113 (OTR, maj 18/09/2025). Pas de taux sectoriel réduit/majoré en droit commun. Loi de finances 2026 (29/12/2025) : aucun changement de taux.
TVA	18 %	Taux unique (CGI art. 195). Pas de taux réduit en vigueur (le 10 % a été supprimé au 01/01/2019). 0 % à l'export. Seuil d'assujettissement : 100 M FCFA (LF 2025).
Impôt minimum (MFP)	1 %	1 % du CA de l'exercice précédent HT. Plancher : 20 000 FCFA. Sans plafond. (CGI art. 120, OTR 2025). Dû même en l'absence de bénéfice.
Retenues non-résidents	13-20 %	Dividendes : 13 % (7 % si cotée en bourse UEMOA). Redevances / services techniques / management fees : ~20 % (PKF ; CGI LPF). Intérêts : 6 %–13 % (divergence entre CGI art. 80 et PKF — à confirmer OTR). Réduits par convention applicable.
Conventions fiscales	FR · UEMOA	France–Togo (en vigueur depuis le 01/04/1975, BOFiP BOI-INT-CVB-TGO). Règlement UEMOA n° 08/2008 (8 États membres). Aucune autre convention confirmée — appliquer les taux internes sinon.

Source : CGI Togo / OTR (18/09/2025) — source primaire (PwC Worldwide Tax Summaries ne couvre pas le Togo). Recoupé par PKF Worldwide Tax Guide 2022/23.

SECTEURS ATTRACTIFS

- **Port autonome de Lomé** — l'un des premiers ports en eau profonde d'Afrique de l'Ouest (tirant d'eau jusqu'à ~16,60 m) ; hub de transbordement desservant Niger, Mali et Burkina Faso via le corridor Lomé–Ouagadougou–Niamey (~2 M EVP/an).
- **Place financière régionale** — sièges de la BOAD, de la BIDD/EBID, d'Ecobank (ETI) et d'Oragroup à Lomé.
- **Phosphates & clinker** — SNPT (mines de Hahotoé-Kpogamé, ~1,52 Mt phosphates 2023) ; ~1,31 Mt de clinker — parmi les premiers producteurs de l'UEMOA.
- **Agriculture** — coton (1er produit d'export agricole), café & cacao (région des Plateaux), soja (~78 000 t prévues, fort potentiel export bio).
- **Logistique industrielle (PIA)** — Plateforme Industrielle d'Adétikopé : 400 ha PPP/ARISE IIP, inaugurée juin 2021 ; transformation locale (coton, soja, sésame, cacao) + port sec.

INCITATIONS À L'INVESTISSEMENT

- **Zone Franche** — l'une des plus anciennes d'Afrique de l'Ouest (loi du 18/09/1989, refondue par la loi 2011-018) ; gérée par l'API-ZF depuis juin 2019. Avantages : exonérations douanières/fiscales sur équipements et intrants à l'import, et sur les exports ; régime IS privilégié (barème exact à vérifier sur le texte de la loi 2011-018).
- **Code des investissements (loi 2019-005 du 17/06/2019)** — avantages proportionnels au montant de l'investissement et à la création d'emplois ; renforcés pour les régions intérieures ; instruction agréments via guichet API-ZF (plafonnée à 30 jours).
- **API-ZF** (apizf.org) — guichet unique pour les agréments code des investissements et le statut zone franche.

RÈGLEMENTATION DES CHANGES

- **Cadre UEMOA/BCEAO.** Le XOF est arrimé à l'EUR à parité fixe (655,957). Les flux transfrontaliers transitent par des intermédiaires agréés, assortis d'obligations de déclaration et de domiciliation.
- **Rapatriement des dividendes et produits de cession.** Possible, sous réserve de justifier l'entrée des fonds (via intermédiaire agréé) et d'avoir acquitté les impôts dus. À structurer dès l'entrée au capital.
- **Bonne pratique.** Ouvrir un compte de domiciliation auprès d'une banque agréée dès le premier jour ; maintenir la traçabilité documentaire de chaque mouvement de capitaux pour ne pas compromettre la sortie.

SÉCURISER L'INVESTISSEMENT

Au-delà des chiffres, la réussite d'une implantation repose sur la maîtrise du cadre juridique et fiscal. En zone UEMOA, les outils OHADA et la réglementation des changes BCEAO sont les deux leviers clés pour protéger les rendements et structurer la sortie.

L'ANGLE UGGC — LEVIERS OHADA

- § **Arbitrage CCJA** (Abidjan) — sentences exécutoires dans les 17 États OHADA ; l'outil de règlement des différends le plus efficace dans la zone.
- § **Sûretés (Acte uniforme)** — hypothèque, nantissement, garantie autonome, agent des sûretés ; particulièrement utiles pour le financement de projets portuaires et logistiques.
- § **Changes UEMOA & rapatriement** — structurer dividendes et rapatriement de capital via un intermédiaire BCEAO agréé dès le 1er jour ; maintenir la traçabilité documentaire.
- § **Gouvernance & conformité** — droit des sociétés OHADA (AUSCGIE 2014), comptabilité SYSCOHADA, régime zone franche ou code des investissements (API-ZF).

UGGC Africa vous accompagne au Togo via sa plateforme panafricaine — africa@uggc.com.

Clause de prudence. Cette fiche pays est fournie à titre d'information générale, arrêtée à juillet 2026 ; elle ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal et ne saurait engager UGGC Africa. Les données chiffrées émanent de sources publiques et sont susceptibles d'évoluer. Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée.